

AIDE AUX EXERCICES:

COURS 11

Harmonie

Réalisez d'abord la ligne de basse en essayant dans un premier temps le mouvement contraire et continu conjoint à la basse. Indiquez les degrés et les chiffrages au fur et à mesure de l'écriture de cette ligne.

Voici une réalisation de l'exercice 5 de la série a.

Harmonie 08a: 5ème exercice en do# mineur

Lorsque la réalisation est terminée, **repérez les accords a**. Dans cet exemple, il y a successivement :

- ▶ un accord Va isolé. On redouble le soprane.
- ▶ Un accord IVa isolé. On redouble le soprane.
- ▶ Un accord de tonique en position 8a. On place les voix intermédiaires au plus près du soprane.
- ▶ Un accord Ia isolé. On redouble le soprane.
- ▶ Deux accords a à la suite. Cette succession est précédée et suivie d'un mouvement contraire. C'est le meilleur cas que l'on puisse trouver pour appliquer la règle du redoublement. On a le choix de redoubler la basse de n'importe lequel de ces deux accords a.

Degrés VI et VII aux voix intermédiaires

Nous n'appliquons pas la règle du VI VII aux voix intermédiaires : le degré VI est toujours minoré sauf s'il est majoré à la basse ou au soprane. Dans ce cas il doit d'y accorder et le degré VII, la sensible, est toujours majoré sauf s'il est minoré à la basse ou au soprane. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un exercice d'harmonie vocale ici mais d'une harmonie destinée au clavier. Nous ne tenons donc pas compte ici des intervalles mélodiques des voix intermédiaires. Ce sera par contre indispensable en contrepoint dont les mélodies seront purement vocales. Mais, chaque chose en son temps :J

Différents cas de figure pour la règle du redoublement.

A partir de maintenant, il faut alterner les positions et ne jamais placer à la suite deux accords a avec le soprane redoublé.

Voici un récapitulatif des différents cas de figure pour appliquer cette règle.

S'il n'y a qu'un **seul accord a**, on redouble automatiquement le soprane. On ne tient pas compte de 8a pour appliquer cette règle.

Lorsqu'il y a un **nombre pair d'accords a**,

- ▶ S'il y a un mouvement parallèle et un mouvement contraire : on redouble la basse de l'accord précédé ou suivi du mouvement contraire.
- ▶ S'il y a un mouvement oblique et un mouvement contraire : on redouble la basse de l'accord précédé ou suivi du mouvement contraire.

POLYPHONIES

■ *administration*: 38 avenue Jules Dufaure, résidence Les Cèdres, bât.A, appt.143, 17100 Saintes FRANCE 33(0)5 46 93 63 45 joelle.k@polyphonies.fr

■ *enseignement*: 16 chemin des Fours, Les Landes, 17100 La Chapelle des Pots FRANCE 33(0)5 46 91 77 46 jean-luc.k@polyphonies.fr

APE 923A Siret: 422 611 699 00030. Membre d'une Association de Gestion Agréée.

- ▶ S'il y a un mouvement oblique et parallèle : c'est le mouvement oblique qui est préférable pour le redoublement de la basse.
- ▶ S'il y a deux mouvement contraires : on alterne librement les deux positions.
- ▶ S'il y a deux mouvements parallèles : on recherche une autre solution :-)
- ▶ Lorsqu'il y a 3 ou **un nombre impair d'accords a**, on redouble le soprano du premier et l'on alterne les redoublements. Au dernier accord, on obtient automatiquement un redoublement du soprano.